



CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS

**DÉLIBÉRATION**

Séance du mardi 4 novembre 2025

**CERTIFICAT**

La Maire du 12e arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;  
Les délibérations adoptées par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi 4 novembre 2025, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le vendredi 7 novembre 2025 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 7 novembre 2025.

**Emmanuelle Pierre-Marie**  
**Maire du 12e arrondissement de Paris**